

Commission 5 "Environnement, ressources et climat"  
Rapporteur·es : Sylvie BOURBIGOT et Hervé GUYOMARD

## Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Classement de la Réserve naturelle régionale des Landes et Bocage de la Poterie (22) »

### 1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce classement de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des « Landes et Bocage de la Poterie » porte à 11 le nombre de RNR en Bretagne. Il s'inscrit dans l'objectif du SRADDET de 2 % du territoire sous protection forte d'ici 2040 (actuellement à 0,58 %) et de développement du réseau des RNR bretonnes. Le site, de 159 ha, est situé sur les communes de Lamballe-Armor et Plédéliac, dans les Côtes d'Armor. En tête du bassin versant du Gouessant, il est constitué en majorité de zones humides. Ses caractéristiques géologiques ont favorisé une végétation atypique pour la Bretagne et une industrie potière dès l'époque médiévale. Le niveau de biodiversité y est important, avec des enjeux de conservation forts à très forts (flore, amphibiens, libellules, papillons, petits mammifères, reptiles, oiseaux).

Le projet de RNR a émergé en 2017, et officiellement sélectionné par le Conseil régional en 2021. Une démarche de concertation s'ensuit dans la phase de préfiguration pour co-construire le projet, définir le périmètre et la gouvernance.

### 2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER approuve pleinement le classement en RNR de ce site dont les valeurs écologique et culturelle sont fortement reconnues, classé en « zone protégée » depuis 1965, reconnu site Natura2000 en 2007 et Espace naturel sensible départemental en 2021. Il approuve aussi la gouvernance proposée, en particulier la co-gestion par les trois structures historiquement investies sur le site, et la relation avec le Conseil scientifique et technique commun aux cinq RNR intérieures de Bretagne. Il apprécie la volonté exprimée de mutualiser la gestion entre les dispositifs complémentaires Natura 2000 et RNR, voire l'étude de la fusion du comité de pilotage Natura 2000 et du comité consultatif de la RNR à terme.

Le CESER salue le fait que la création de cette réserve ait donné lieu à une très forte mobilisation des citoyen·nes, une concertation avec les usagers et une co-construction avec l'ensemble des parties-prenantes.

Le CESER note que l'éclatement actuel du périmètre est bien identifié et pris en compte, et qu'il pourra évoluer dans la durée, notamment lors des renouvellements du classement (10 ans pour la première durée), permettant de renforcer la cohérence du périmètre et de conforter les connexions écologiques des milieux naturels.

Le CESER s'inquiète toutefois, dans un contexte budgétaire tendu et dans l'urgence à préserver la biodiversité, sur les arbitrages futurs que le Conseil régional pourrait être amené à prendre contrariant l'atteinte des objectifs ambitieux affichés pour les RNR en général. Il propose de sanctuariser les budgets mentionnés pour les RNR entre autres.

**Vote sur l'avis du CESER de Bretagne**

« Classemement de la Réserve naturelle régionale des Landes  
et Bocage de la Poterie (22) »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**



## Intervention de Edwige KERBORIOU

### Chambres d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime au nom de la Chambre d'agriculture de Bretagne, de la FRSEA, de Jeunes Agriculteurs de Bretagne.

La Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor s'est mobilisée dès le début de la concertation à l'été 2023.

Nous saluons aujourd'hui un certain nombre d'évolutions dans le projet de création de Réserve Naturelle Régionale vis-à-vis du projet initial comme la nécessité d'obtenir l'accord des exploitants et propriétaires pour le classement des parcelles au sein de la réserve naturelle et pas seulement l'accord des propriétaires ou encore les évolutions des cahiers de charge compatibles avec les formes d'agriculture présentes dans le périmètre de la réserve.

Nous attirons cependant votre attention concernant la pratique de la chasse au grand gibier au sein de la réserve en lien avec la présence accrue de sangliers sur le territoire.

En effet, les modalités de chasse particulières prévues dans le règlement ne doivent pas conduire à une augmentation des dégâts aux cultures et prairies au sein et à proximité de la réserve naturelle régionale. Les pertes subies par les agriculteurs relèvent des pertes économiques directes mais plus globalement impactent la charge de travail, les charges alimentaires.

Nous tenons à rappeler que les dégâts provoqués par les grands gibiers font l'objet d'indemnisation ainsi que les difficultés des discussions avec la Fédération départementale des chasseurs portant sur le montant des indemnisations à fixer chaque année pour les denrées impactées.

Nous serons vigilants sur ce point et nous ne manquerons pas de nous exprimer dans les instances de gestion de la réserve naturelle régionale.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Irène AUPETIT

Bretagne vivante – Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne (SEPNB)

Par accord entre France nature environnement (FNE) et l'Association Eau et rivières de Bretagne

Bretagne vivante salue le projet de classement de la RNR des Landes et Bocage de la Poterie, dans les Côtes d'Armor.

Pour commencer, Bretagne Vivante souligne l'effort réalisé par la région Bretagne, à son échelle, pour développer le réseau des Réserves naturelles régionales.

Bretagne Vivante salue, plus localement, le projet de classement de cette réserve qui permettra de préserver ce site si particulier culturellement, et ce milieu si spécifique écologiquement, riche d'habitats, et d'espèces ordinaires comme patrimoniales. Notamment les amphibiens, participant ainsi à la conservation de l'un des groupes d'espèces animales le plus menacées.

Bretagne Vivante profite de cette intervention pour relever le courage des acteurs de ce projet qui, soutenus par une forte mobilisation citoyenne, ont su organiser une véritable coopération entre les collectivités, les associations de protection de la nature, les 4 propriétaires publics et les 39 propriétaires privés, ainsi que les usagers de ce territoire, qui se sont rassemblés et qui ont agi pour faire aboutir ce projet.

Cela a pu avoir lieu grâce à une méthode alliant l'expertise combinée des différents partenaires, les connaissances scientifiques, la concertation, et la co-construction entre les différentes parties prenantes.

Cet historique légitime la cogestion proposée par les acteurs à l'initiative de cette dynamique afin de poursuivre l'expérience.

Il reste à espérer que l'extension à venir du périmètre de cette réserve, qui permettra de développer son rôle de connexion écologique, puisse bénéficier d'une contribution financière pérenne de la Région Bretagne en adéquation avec l'évolution des besoins.